



DYNAMISME ET MAÎTRISE POUR LE BUDGET 2023



Grenoble-Alpes Métropole porte d'importants investissements, comme par exemple les travaux d'eau et d'assainissement sur l'avenue d'Uriage, d'un montant de 1 327 000 €.

Cette année, le budget prévoit la réalisation de plusieurs projets, comme la construction d'une aire de loisirs, les études pour la restructuration du secteur de l'ancienne caserne et le réaménagement du centre-bourg... Malgré une situation économique toujours tendue (baisse des dotations de l'État, inflation liée à la crise énergétique...), qui a bien été prise en compte dans la conception du budget, la municipalité continue d'investir pour dynamiser notre territoire.

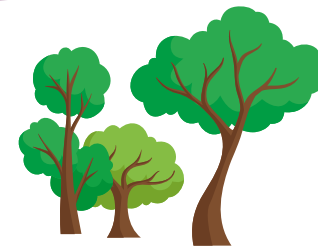


Voté à l'unanimité au Conseil Municipal du 6 avril, le budget donne la priorité à la qualité des services publics et à la réalisation de projets participatifs pour le devenir de Vaulnaveys-le-Haut.

UN NIVEAU D'ENDETTEMENT FAIBLE
En 2022, aucun nouvel emprunt n'a été contracté. Capacité de désendettement de la commune de Vaulnaveys-le-Haut : **3,51 an.**

Moyenne nationale 2019 (estimation) : 5,0 ans
Source : « Les collectivités locales en chiffres 2020 » - Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL)

Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette, si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.



UN TAUX D'IMPOSITION MODÉRÉ

Cette année, l'État a appliqué une revalorisation forfaitaire de 7,1 % des valeurs locatives, ces dernières servant de base de calcul pour la taxe foncière. Cette recette supplémentaire est insuffisante pour compenser les charges liées à l'inflation et à l'augmentation des dépenses énergétiques. C'est pourquoi le Conseil municipal a voté une légère augmen-

tation du taux de la taxe foncière bâti, à hauteur de 2 % du taux communal de 2022.

À noter également qu'à compter de 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur les résidences principales. En revanche, les résidences secondaires sont soumises à la taxe d'habitation.

	2022	2023
Taxe foncière (bâti)	35,25%	35,96%
Taxe foncière (non bâti)	60,59%	60,59%
Taxe d'habitation (taux gelé depuis 2019) sur les résidences secondaires	7,23%	7,38%

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Matériel durable, financement de nouveaux projets, remboursement du capital des emprunts.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Rémunération du personnel, dépenses d'entretien et de fournitures (notamment des équipements communaux), frais de fonctionnement correspondant aux compétences de la commune (éclairage public, fluides, propreté urbaine, espaces verts, services périscolaires, prestations de services, etc.).

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Dotation, subventions et autofinancement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Impôts et taxes, dotations, locations immobilières, produits des services (concession cimetière, redevance d'occupation du domaine public, ski du mercredi, restauration scolaire et autres services périscolaires...), etc.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes 2023	3 428 500 €	3 538 445 € dont 2 478 481 € d'autofinancement et 289 000 € de subventions
Dépenses 2023	3 428 500 €	3 538 445 €

ZOOM SUR LES PRINCIPALES DÉPENSES 2023 DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT



La majorité des dépenses s'inscrit dans les actions engagées par la commune pour la préservation du climat (Plan Climat Air Énergie).



MANIFESTATIONS & CÉRÉMONIES
14 630 €

Commémorations, vœux, animations de la bibliothèque, forum des associations, marché de Noël, etc.



**GRUPE SCOLAIRE
JULES BRUANT**
26 230 €

Mobilier pour l'école élémentaire, informatique pour l'école maternelle (subvention 70% par l'État), etc.



PETITE ENFANCE (SICCE)
150 786 €



ADMINISTRATION
2 390 779 €

Charges à caractère général et charges de personnel



BIBLIOTHÈQUE
8 800 €

Fonds documentaire



PROJET PARTICIPATIF « AIRE DE LOISIRS »
369 000 €

Demandes de subventions (80% du montant prévisionnel), auprès de plusieurs financeurs.



CENTRE DE LOISIRS & POLITIQUE JEUNESSE
76 000 €



ÉCLAIRAGE PUBLIC
105 700 €

Travaux et enfouissement des lignes (tranches 2022 et 2023)



ASSOCIATIONS
10 050 €

Subventions



ÉTUDE SUR LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR DE L'ANCIENNE CASERNE
60 000 €

Concours, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)



ÉTUDE SUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG
102 000 €

« Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole », en co-maîtrise d'ouvrage avec Grenoble-Alpes Métropole et Alt'Urbaine



RÉNOVATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX
34 500 €

Éclairage LED, toit maternelle, salle Belmont, etc.



SOLIDARITÉ / CCAS
15 000 €



PRÉVENTION & SÉCURITÉ
65 100 €



DÉCHETS
16 000 €

Tri des déchets communaux avec l'acquisition de bacs et composteurs spécifiques